

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du huit juin deux mil vingt

L'an deux mil vingt, le huit juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire sortant.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC – Ingrid CARRÉ – David POUX – Léna VILLENEUVE – David NAUDIN – Guillaume VIVIEN – Claire BOUDIN – Pauline STRASSER – Amandine BERON WALPOËL – Frédéric BUQUAND – Jérôme DÉHU – Kathy ORTEGA

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020.

M. le Maire demande au Conseil Municipal que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour : « Commission Communale des Impôts Directs (CCID) », le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

Désignation et constitution des commissions permanentes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constitue comme suit les commissions municipales permanentes :

Finances : Marinette LIEVIN – Ingrid CARRÉ – David POUX – David NAUDIN – Guillaume VIVIEN – Frédéric BUQUAND

Urbanisme - Environnement et Travaux : Jacques CARPENTIER – Ingrid CARRÉ – Hervé LEFRANC – Guillaume VIVIEN – Claire BOUDIN – Frédéric BUQUAND

Commission communication : Marinette LIEVIN – Pauline STRASSER – Guillaume VIVIEN – David POUX – Amandine BERON WALPOËL – Kathy ORTEGA

Commission fêtes et cérémonies : l'ensemble du Conseil

Délégué aux affaires militaires : Claude SERVAIS

Elections Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Mesdames Marinette LIEVIN, Ingrid CARRÉ et Monsieur Jérôme DÉHU sont élus titulaires à la l'unanimité des membres présents.

Messieurs David POUX, Guillaume VIVIEN et Madame Kathy ORTEGA sont élus suppléants à l'unanimité des membres présents.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à douze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal parmi ses membres et l'autre moitié parmi les habitants de la commune par M. le Maire.

Sont élus membres du CCAS à l'unanimité :

Marinette LIEVIN	Jacques CARPENTIER
Léna VILLENEUVE	Hervé LEFRANC
Pauline STRASSER	Frédéric BUQUAND

Monsieur le Maire désignera, par arrêté municipal les autres membres dans les prochains jours.

Commission de surveillance de site (CSS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constitue comme suit la CSS :

- Monsieur Claude SERVAIS, délégué titulaire
- Monsieur Hervé LEFRANC, délégué suppléant

Désignation du représentant aux assemblées générales et spéciales de l'ADTO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Claude SERVAIS, Maire, comme représentant à l'ADTO.

Question diverse

Distribution des masques : Mme Ingrid CARRÉ demande des informations sur le déroulement de la distribution des masques. M. le Maire indique qu'environ 300 personnes sont venues chercher les masques offerts par la région et l'association en a distribué 300 contre un petit don. M. le Maire précise que des masques de l'association et de la région sont disponibles en Mairie.

Etat de catastrophe naturelle : M. le Maire indique qu'il a été saisi par une administrée qui subit d'importantes fissures sur sa maison. Afin que les assurances puissent intervenir pour les réparations, il convient que la commune fasse l'objet d'un état de catastrophe naturelle auprès des services préfectoraux. Pour ce faire, il convient que plusieurs maisons soient concernées.

M. le Maire demande donc aux administrés concernés de bien vouloir se faire connaître en Mairie.

Stationnement sur trottoirs : M. le Maire rappelle que le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs de la commune. Cette interdiction ne s'applique pas pour les impasses et la rue de l'Epine Hélot.

Festivités du 14 juillet : En raison de la crise sanitaire, M. le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le maintien ou non de cette manifestation. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir les festivités du 14 juillet par mesure de précaution. Seul, un dépôt de gerbe sera effectué au monument aux morts à 11 h.

Réfection parking de la salle des fêtes : M. le Maire propose au Conseil Municipal de profiter de la présence de l'entreprise Eurovia sur la commune pour faire réaliser des travaux de remise en état du parking de la salle des fêtes. Celui-ci est en mauvais état et lorsqu'il pleut il se transforme en étang, ou quand il vente, un nuage de poussière s'élève et gêne les riverains.

L'entreprise EUROVIA a établi un devis qui s'élève à 18.309,65 € soit 21.971,58 TTC.

Cette remise en état partielle n'étant pas considérée comme définitive mais plutôt comme un « cataplasme » qui permettra de sursoir à la réhabilitation complète de ce parking.

M. Frédéric BUQUAND indique : « Nous (Jérôme DÉHU, Kathy ORTEGA et moi-même) sommes conscients que le parking de la salle des fêtes est à refaire, nous l'avions envisagé. Mais nous aurions préféré quelque chose de plus solide et plus durable plutôt que de faire quelque chose de joli certes, mais de provisoire ».

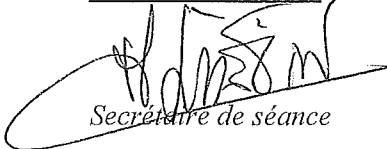
Après une large discussion, le conseil s'est prononcé par 12 voix pour que les travaux soient effectués et 3 abstentions (F. BUQUAND, J. DÉHU et K. ORTEGA).

Camions de l'entreprise Gurdebeke : M. Jacques CARPENTIER signale que les camions de l'entreprise Gurdebeke circulent à vive allure sur la commune et notamment en montant aux Rosettes, route interdite aux plus de 10 tonnes. M. le Maire indique qu'il se rapprochera de l'entreprise pour le signaler.

Balise auto-relevable : Mme Ingrid CARRÉ interroge M. le Maire concernant les balises auto-relevables rue du Général de Gaulle. M. le Maire indique que pour la deuxième fois ces dernières ont été dérobées. Il indique que le Conseil Municipal devra réfléchir à une solution permettant une limitation de la vitesse dans cette rue, la priorité étant la protection et la sécurité des administrés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN


Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire